

Évaluation des mesures de protection environnementale du projet d'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar

*Severin Fredy MINKO MI NLOM
Étudiant / Enseignant, Université Senghor
Égypte*

Severin Fredy MINKO MI NLOM

Biologiste de formation, je suis enseignant des sciences de la vie et de la terre dans les lycées et collèges. Actuellement en fin de formation de mastère II en Environnement à l'Université Senghor d'Alexandrie, j'ai une expérience en tant que stagiaire (Hydro-Québec) en gestion des mesures de protection environnementales des projets de lignes et postes. Je suis également membre actif de l'association Cameroon development Network.

Résumé

Le Cameroun se propose à l'horizon 2035 de doubler sa production d'énergie. Ceci pour soutenir le secteur productif de l'économie. Le projet de Lom Pangar s'inscrit dans ce cadre et a pour objectif d'accroître l'offre énergétique du pays. Dans le même temps, la prise en compte de l'environnement est une exigence légale qui se traduit par l'obligation de réaliser une étude d'impact environnemental (ÉIE) pour tout projet d'aménagement hydroélectrique. La pratique des études d'impacts environnementaux est actuellement effective dans tous les projets dont la réalisation pourrait affecter les milieux biophysique et humain. Cependant, des travaux montrent des insuffisances dans la mise en œuvre des mesures de protection et de suivi environnemental. Les professionnels de l'évaluation environnementale s'interrogent actuellement sur l'efficacité des mesures de protection proposées et mise en œuvre durant ces phases.

Dans le cadre du projet d'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar, ce travail se propose d'évaluer la pertinence des mesures de protection et de suivi environnemental élaborées pendant l'Étude d'Impact Environnementale. Les données utilisées dans cette étude sont les mesures d'atténuation proposées pour le milieu physique et biologique. Après un inventaire des mesures, une matrice d'évaluation nous a permis de ressortir les différents niveaux de pertinence des mesures proposées. Les résultats de notre étude montrent une pertinence des mesures de protection proposées pour le milieu biologique. Cette pertinence contribuera à améliorer la mise en œuvre de la surveillance environnementale des éléments de ce milieu. Par contre, les mesures de protection proposées pour le milieu physique sont peu pertinentes. Ceci participera à réduire l'efficacité de la surveillance environnementale.

Le projet d'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar va contribuer à l'augmentation de l'offre énergétique du pays. Cependant, sa mise en œuvre demande une prise en compte des impacts environnementaux du projet. L'évaluation des mesures proposées dans le rapport d'EIE apporterait une amélioration des phases de surveillance et suivi environnemental.